

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **52 (1916)**

Heft 44

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

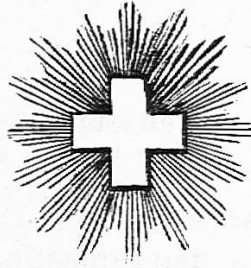
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LII^{me} ANNÉE

N^o 44



LAUSANNE

4 Novembre 1916

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société.* — *Jubilé de M. Gobat.* — *Correspondance.*
— *Chronique scolaire : Vaud, Neuchâtel, Jura bernois.* — PARTIE PRATIQUE :
Langue maternelle. — *Dictée.* — *Éléments de comptabilité.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Samedi 28 octobre 1916, le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande était réuni au Collège d'Yverdon.

35 membres étaient présents. MM. Quartier-la-Tente, Gylam, Latour, Duvoisin, s'étaient fait excuser.

Après lecture du procès-verbal, M. Fritz Hoffmann, président, donne connaissance, par un rapport complet et documenté, de l'activité de la société pendant les deux années écoulées. Nos membres ont déjà pris connaissance, par les communiqués du Bureau, des principaux points traités : Souscription en faveur des enfants et collègues belges, souscription en faveur des orphelins serbes, *Educateur*, caisse de secours, relations avec le *Schweizerische Lehrerverein*. Comme nouvel objet d'étude, le rapport présidentiel mentionne la question d'un sanatorium pour instituteurs et institutrices tuberculeux. Cette question mérite d'être examinée dans les sections et la réalisation de cette idée généreuse pourrait se faire avec l'appui bienveillant des autorités.

La responsabilité civile, traitée aussi dans l'exposé de M. Hoffmann, fait l'objet d'une communication de M. W. Rosier, conseiller d'Etat ; la conférence des chefs de Département de l'instruction publique procède actuellement à une enquête portant sur deux ans. Après ce délai et suivant les indications reçues, une

assurance générale du corps enseignant et des élèves de nos classes pourra être organisée.

La gestion du Bureau est approuvée.

Concernant le choix de deux questions à mettre à l'étude pour le Congrès de Neuchâtel, 37 propositions ont été reçues ; ce sont, par ordre d'arrivée :

1. Livre-souvenir à remettre à tous les enfants des classes primaires et secondaires à la fin de leur scolarité.
2. L'école primaire, suite du jardin d'enfants.
3. Fondation d'une ligue d'instituteurs et d'enseignement contre la guerre et les armements, à faire partir de la Suisse.
4. Education scolaire et éducation militaire.
5. L'enseignement ménager à l'école primaire.
6. Le rôle de l'éducateur et de l'école dans la question du choix d'une carrière.
7. Comment combler le vide entre l'école primaire et l'école complémentaire.
8. L'enseignement du français, ou d'une division de cet enseignement, c'est-à-dire de la composition, de la lecture expliquée à l'école primaire.
9. L'étude d'une seconde langue à l'école primaire.
10. La leçon de choses à l'école primaire.
11. L'inspection médicale des écoles. Polycliniques scolaires, dentaires, etc.
12. Emploi des tests dans la pratique scolaire.
13. Education des enfants arriérés et anormaux.
14. Comment développer l'individualité des élèves dans l'enseignement collectif ?
15. L'apprentissage obligatoire.
16. La culture physique nationale.
17. Quelles mesures l'école doit-elle prendre pour lutter efficacement contre la tuberculose ?
18. Quels sont les meilleurs moyens d'assurer l'éducation nationale de la jeunesse.
19. Quelle doit être la part de l'éducation physique dans l'enseignement primaire ?
20. Y a-t-il une crise de la langue française dans les écoles de la Suisse romande ?
21. De l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande.
22. On se plaint que la famille et l'école ne remplissent pas leurs devoirs au point de vue de l'éducation de l'enfance ; qu'en est-il ?
23. Les tendances de l'enseignement primaire actuel. Critique de ces tendances. De quel côté conviendrait-il d'orienter cet enseignement ?
24. Le cinématographe et l'école.
25. L'école et la démocratie.
26. Le jardin scolaire.
27. Les devoirs à domicile.
28. Que peut faire l'école pour concilier ces deux tendances : développement

de l'esprit national et de la solidarité helvétique et développement du pacifisme.

29. L'école et la protection de l'enfance.

30. L'école ménagère obligatoire.

31. Egalité de traitement.

32. L'enfant et le cinématographe.

33. L'éducation des sens des membres; réhabilitation de la main gauche.

34. Ligues de bonté.

35. Punitives, récompenses, méthodes d'encouragement.

36. Le programme d'études à l'école primaire est-il bien adéquat au développement des élèves et au but que se propose l'école primaire ?

37. L'enseignement post-scolaire.

Dans le courant de la discussion qui fut assez longue, on peut le présumer, l'école ménagère obligatoire fut d'abord écartée, le Congrès de 1904 s'étant déjà occupé de ce sujet. Deux courants se dessinent ensuite nettement pour le choix de la question principale; l'un tendant à fusionner les nos 2 et 23, l'autre à résumer les nos 6, 7, 15, 30 sous la dénomination d'enseignement post-scolaire.

Après une première votation qui ne donne pas de résultat précis, une seconde consultation fixe, par 19 voix contre 15, le choix définitif, question de rédaction réservée :

L'école primaire, suite du jardin d'enfants. Les tendances de l'enseignement primaire actuel. De quel côté conviendrait-il d'orienter cet enseignement ?

La seconde question, votée à l'unanimité, sera :

De l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande.

Lecture est ensuite donnée de la lettre suivante :

Lausanne, le 20 octobre 1916.

A Monsieur Fritz Hoffmann, instituteur,

Président de la Société pédagogique de la Suisse romande,

Monsieur le Président,

D'impérieuses raisons de santé et de famille m'obligent, à mon plus vif regret, à renoncer à la direction de l'organe de l'association romande. J'avais pensé pouvoir rester à mon poste jusqu'au Congrès scolaire de Neuchâtel, mais les forces qui me trahissent et les circonstances de famille en ont décidé autrement. Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir accepter, pour la fin de l'année courante, ma démission de rédacteur en chef de l'*Educateur*

et de membre de la commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.

Inutile de vous dire que je quitte cette tâche le cœur serré. On ne met pas, pendant dix-huit années, semaine après semaine, et même jour après jour, ses aspirations et ses efforts en commun avec toute une intéressante et laborieuse collectivité sans contracter envers elle une dette d'amitié, de fidélité et de reconnaissance. Les années que j'ai passées à la direction de votre organe comptent parmi les plus lumineuses de ma vie : jamais je n'oublierai le temps que j'ai donné à cette œuvre, en contact permanent avec le corps enseignant si digne et si consciencieux des instituteurs romands.

A maintes reprises, dans les rapports que j'ai eu le plaisir de vous présenter sur la marche de l'*Educateur*, j'ai dû constater combien la Suisse romande est particulariste en matière d'instruction publique. Si, malgré toutes les difficultés, l'*Educateur* a maintenu ses positions, il le doit à l'esprit d'entente et d'union des membres de l'Association romande, au désir que l'on éprouve de s'orienter toujours mieux au milieu de ces problèmes multiples, complexes et délicats de l'éducation, mais avant tout au dévouement des membres du Comité central et du Comité de rédaction, à l'appui efficace et constant de nos nombreux et dévoués collaborateurs. Que tous, connus et inconnus, reçoivent ici l'expression de ma vive et profonde gratitude.

L'*Educateur* doit vivre. Comme l'écrivait un journal politique romand, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Il est indispensable ; il répond à nos besoins, à nos habitudes et à nos goûts. Je ne veux pas allonger cette lettre ; mais que de raisons n'avons-nous pas, à l'heure présente, de maintenir dans la Suisse française une revue indépendante, de la développer, de la fortifier encore ?

Je fais les vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'avenir de l'Association romande et de son organe l'*Educateur* et vous prie de recevoir, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de mon cordial dévouement et de mon fidèle attachement.

F. GUÉX.

Malgré les sollicitations du Bureau, M. Guex a maintenu sa démission. Un télégramme de sympathie lui est adressé et le Comité central le nomme membre d'honneur de la Société pédagogique romande.

C'est avec un profond serrement de cœur que le Comité central et le Bureau ont pris acte de cette démission regrettable à tous égards. M. Guex a été pendant dix-huit ans le brillant successeur de Daguët, de Clerc et de Gobat. Par sa science et son dévouement inlassable, l'*Educateur* a connu une période prospère ; peu d'hommes d'école ont eu autant à cœur notre belle association.

Si l'*Educateur* a maintenu ses positions, il le doit peut-être aux raisons invoquées par notre ami dans sa lettre de démission, mais il le doit surtout à la personnalité de son rédacteur en chef.

La maladie a frappé cet ami dévoué, jovial, plein de bons conseils et l'empêche de continuer l'œuvre qui lui fut si chère. M. Guex restera toujours pour nous un modèle d'attachement à la cause de l'École populaire. Notre sympathie et notre reconnaissance l'accompagnent dans sa retraite que nous lui souhaitons heureuse, tranquille et faite de joies.

La nomination du rédacteur en chef de l'*Educateur* étant du ressort de l'assemblée générale, le Bureau est chargé par le Comité central d'assurer la vie régulière de notre organe, de trouver un rédacteur provisoire qui veuille bien se charger de la direction du journal. Les sections cantonales examineront la réorganisation de notre organe, arrêteront leurs propositions et les transmettront jusqu'au 1^{er} septembre 1917.

La commission de lecture soumise à réélection est composée pour deux ans de MM. Rosier, Latour, Perret, titulaires sortant de charge. Comme nouveaux membres, MM. Jules Cordey, instituteur à Lausanne, et Boder, instituteur à Sornetan, sont élus. Le Bureau avisera le Département fédéral de l'Intérieur de la constitution de la nouvelle commission.

Deux subventions annuelles de 100 fr. chacune sont votées à l'Asile de Neuhof et à la commission de lecture.

Diverses propositions de MM. Berthoud de Lavey et Möckli de Neuveville sont renvoyées à l'examen du Bureau.

Et, pour terminer, une simple impression : il nous a semblé que nous étions maintenant plus près les uns des autres qu'autrefois ; si c'est une illusion, il faut nous la laisser et si ce n'est pas le cas, saluons la chose comme un symptôme réjouissant.

W. BRANDT

Jubilé de M. Gobat.

Le samedi 7 octobre, les instituteurs et les représentants des commissions d'écoles du onzième arrondissement scolaire jurassien, comprenant les districts de Delémont et de Moutier et le district allemand de Laufon étaient réunis pour célébrer le jubilé de vingt-cinq ans d'activité comme inspecteur de M. Henri Gobat, correspondant officiel de l'*Educateur*.

Tout avait été préparé à l'insu de M. Gobat. Dès quatre heures de l'après-midi deux cents participants étaient réunis à l'Hôtel du Soleil pour fêter le jubilaire, entouré de sa famille, groupée à la table d'honneur au milieu des personnages officiels.

La cérémonie est présidée par M. Paul Meyer, président de la Société des instituteurs du district de Delémont ; il salue en termes élevés le jubilaire et les assistants et donne connaissance des nombreuses lettres et télégrammes parvenus à cette occasion. La parole est ensuite donnée à M. O. Sautebin, président de la Section de Moutier, qui parle au nom du corps enseignant, à M. W. Brandt, à Reconvilier, au nom des commissions d'écoles et M. Hof se fait l'interprète particulier des instituteurs laufonais.

Au cours de ces discours fort applaudis, qui relèvent l'activité et les qualités éminentes du vénérable jubilaire, il lui est remis en souvenir et comme témoignage de reconnaissance une jolie montre-chronographe, à son chiffre et avec dédicace, de la part du corps enseignant et des commissions d'école, et de celle de la Direction de l'instruction publique, un gobelet, présenté par M. Gylam inspecteur, qui était chargé de la représenter à la cérémonie.

On goûte dans un charmant intermède la production artistique d'une superbe page de Saint-Saens, par M. Béguelin, violoniste, accompagné de M. R. Girod, au piano. Un beau chœur de circonstance composé par M. Steiner, professeur, sur paroles de M. Jabas à Court, est ensuite exécuté sous la direction de l'auteur par les instituteurs réunis de l'arrondissement. Après quoi, M. Gobat adresse partie en allemand et en français des remerciements éloquentes et émus aux assistants et aux organisateurs de la fête.

Ce n'est dans la partie non officielle et gastronomique qui suit immédiatement qu'une succession ininterrompue de chants, discours, toasts et pièces de vers. Productions pleines de verve et d'entrain, dont il faudrait citer tous les auteurs. Que d'aimables et bonnes paroles, sérieuses ou profondes aussi, dans les heures trop courtes qu'il était donné aux assistants de passer ensemble !

Les trains malheureusement n'attendent pas, et c'est à regret que les participants quittent ce milieu et ces lieux tout débordants de joie saine et réconfortante.

Cette belle et imposante manifestation contribuera à resserrer les liens qui

unissent le corps enseignant aux autorités. Elle honore grandement celui qui en fut l'objet et laissera au cœur de tous le meilleur souvenir.

L'*Educateur*, auquel M. Gobat collabore activement depuis plus de quarante ans, joint ses vives félicitations à celles que le jubilaire a reçues à cette occasion.

CORRESPONDANCE

Genève, 28 octobre 1916.

A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Educateur*, à Lausanne.

Monsieur,

Je lis, dans votre numéro de ce jour, sous la signature de M. Heimann, la phrase suivante : « *J. Berthoud fut, en effet, ce qu'on appelle un bon Vaudois. Non, le type bête et irréal dont on se gausse volontiers à l'autre bout du lac, mais un vrai Vaudois... etc.* »

L'autre bout du lac, pour Saint-Triphon, c'est Genève. En ma qualité de Genevois, je vous prie donc d'accueillir ma protestation courtoise mais ferme, contre l'allégation de votre correspondant. On n'a pas l'habitude de se gausser des Vaudois, chez nous : la presse, nos chaires universitaires, les cadres de l'enseignement primaire, nos grandes administrations les accueillent et les traitent comme des nôtres. Le monde des affaires, de même. Sans doute, nous goûtons les vaudoiseries de Vallotton — qui est Vaudois —, sans doute aussi nous saluons d'un sourire vos mots du terroir quand ils ne ressemblent pas aux nôtres, mais nous savons bien que vos *rebibes* valent nos *belues* et que nos *ramures* ne portent pas de plus fines fleurs de pois que vos *berclures*.

Il serait erroné de croire que nous n'avons pas, à Genève, toute l'estime et toute l'affection voulues pour nos excellents voisins du Léman. Il serait particulièrement fâcheux de laisser s'accréditer cette opinion en un temps où nous avons, en Suisse, si grand besoin de nous sentir unis.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération bien distinguée.

ALBERT MALCHE.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Retraite.** — M. Nicod-Matthey, instituteur à Cudrefin vient de prendre sa retraite après trente ans de services dans le canton, dont 27 ans passés à Cudrefin et trois à Ferlens. Il a été maître consciencieux, dévoué à sa classe, à laquelle il ne marchandait ni son temps ni sa peine ; il dirigea pendant de nombreuses années la société de chant de l'endroit et s'occupa activement de diverses œuvres d'intérêt local.

Il fut membre actif de nos conférences, président et délégué de la section d'Avenches. C'est dire qu'il est très estimé de ses collègues qui tous apprécient ses qualités de cœur, son caractère conciliant, aimable et enjoué. Très hospitalier, il recevait avec plaisir ses jeunes collègues qui se réunissaient volontiers chez lui, où les heures s'envolaient rapides.

M. Nicod-Matthey n'a pas attendu d'être usé par le dur labeur de l'école pour prendre sa retraite. C'est en pleine santé, resté jeune de caractère qu'il se retire de l'enseignement, avec la perspective de belles années encore qu'il consacrera à sa famille, à l'éducation des siens. Il trouvera là des satisfactions qui lui feront oublier les déboires dont la carrière d'instituteur est parfois semée. Gz.

NEUCHÂTEL. — **Société pédagogique neuchâteloise.** — Samedi 21 octobre, une assemblée des délégués de la Société pédagogique neuchâteloise avait lieu à Auvernier.

On entendit d'abord les rapports annuels des six sections. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'activité des sections, dont les intéressants rapports témoignent que malgré les temps troublés que nous vivons, la Société pédagogique poursuit une activité féconde et utile.

Le principal objet à l'ordre du jour était : *Décisions à prendre en vue d'obtenir une élévation du traitement initial des institutrices.*

En juillet, le Comité central de la Société pédagogique avait prié le Conseil d'Etat de vouloir bien demander au Grand Conseil, dans le plus bref délai possible, l'adoption d'un décret portant le traitement minimum des institutrices de fr. 1200 à fr. 1500.

Dans un des numéros de l'*Educateur* d'août, nous avons publié la réponse du Conseil d'Etat qui, à l'unanimité, reconnaît la nécessité urgente d'une amélioration du traitement initial des institutrices, mais qu'en considération de la situation financière de l'Etat, il ne lui sera possible de donner une solution favorable à la demande de la Société pédagogique que lorsque le peuple neuchâtelois aura bien voulu fournir à la République les ressources indispensables.

A la suite de cette réponse, le Comité central avait prié les sections d'examiner la situation et de lui faire éventuellement des propositions. Cette consultation eut comme résultat de prier le Comité central de poursuivre son activité, en l'invitant à s'adresser au Grand Conseil par voie de pétition ou de motion.

L'assemblée des délégués, à l'unanimité et à la suite d'une intéressante discussion, chargea le Comité central d'adresser immédiatement au Grand Conseil une lettre-pétition dans laquelle, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour son bienveillant appui et comprenant d'autre part les motifs qui l'empêchent de nous donner satisfaction, on prie l'Autorité législative de vouloir bien faire le nécessaire pour que le traitement initial minimum des institutrices soit porté à fr. 1500 à partir de 1917.

Nous souhaitons de tout cœur et nous espérons que la pétition du Comité central aura un plein succès auprès de MM. les députés. H. L. G.

JURA BERNOIS. — **Grammaire des écoles secondaires.** — La commission intercantonale chargée de l'élaboration d'une grammaire pour les écoles moyennes s'est réunie le 25 octobre, à Porrentruy.

C'est M. Gustave Vauclair, professeur à l'école cantonale, qui a été chargé de recevoir, au nom de la Direction de l'Instruction publique, les membres de cette commission.

M. Juncker, inspecteur des écoles secondaires, et M. Marchand, directeur de l'école normale, ont pris part aux travaux de la délégation. H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Notre corps.

VOCABULAIRE : Pasche; chapitre 11.

I. LECTURE-DICTÉE : La merveille des merveilles, la connaissez-vous, mes petits amis? Est-ce la rose qui parfume le jardin? Non! Est-ce l'oiseau qui gazouille dans les bocages? Non. Est-ce le gracieux papillon, aux ailes multicolores, qui voltige dans la prairie? Non! La merveille des merveilles, c'est votre corps, mes enfants, c'est le corps de l'homme. Quand vous serez plus grands, vous apprendrez à le connaître dans tous ses détails et vous serez frappés de la sagesse qui a présidé à sa construction.

Dans notre corps, il y a des parties dures et des parties molles. Les parties dures sont les os. On trouve dans le corps des os longs, des os plats et des os courts. Ces os forment le squelette. Si nous comparions notre corps à une maison, nous pourrions dire que le squelette en est la charpente intérieure. Cette charpente osseuse, que nous ne voyons pas, est destinée à soutenir les chairs et la peau qui la recouvrent entièrement.

II. LES MOTS : Une merveille (merveilleux), le bocage, le papillon, les ailes (elle), la prairie, le corps, l'homme, le détail, la construction, le squelette, la charpente, la chair, la peau; — gracieux, multicolore, osseux, intérieur; — gazouiller, connaître, apprendre; — est-ce.

Famille du mot os : osselet, osseux, ossature, ossements, désosser, ossifier, ossuaire.

Famille du mot chair : carnier, carnassier, carnivore, charnu, décharné, charcuter, charcutier.

Homonymes : chair, chaire, cher, chère, Cher; — peau, pot, Pô, Pau; — corps, cor, cor.

III. LES IDÉES : Qu'est-ce qu'une merveille? Qu'est-ce qu'une aile multicolore? A quoi peut-on comparer le corps de l'homme? Par quoi notre corps est-il soutenu? Comment appelle-t-on cette charpente osseuse? Avez-vous déjà vu un squelette? Connaissez-vous quelques os du squelette? Qu'est-ce qui recouvre le squelette? Qu'est-ce qui recouvre les chairs?

Expressions à expliquer : Etre trempé jusqu'aux os. — Donner un os à ronger à quelqu'un. — Y laisser ses os. — Ne pas faire de vieux os. — C'est un vrai squelette.

IV. IDÉE MORALE : Dieu est notre créateur. Sa puissance et sa splendeur brillent dans toutes ses œuvres.

V. GRAMMAIRE. — ORTHOGRAPHE. — VOCABULAIRE ET STYLE.

Le qualificatif (revision).

Au tableau noir :

Le **gracieux** papillon, aux ailes **multicolores**, voltige dans la prairie.

Comment est le papillon? — Comment sont les ailes de cet insecte? — Qu'indique le mot gracieux? — Qu'indique le mot multicolore? etc.

Les mots gracieux et multicolore sont des qualificatifs.

Le **qualificatif** est un mot qui nous fait connaître la forme, la couleur ou les **qualités** des personnes, des animaux ou des choses dont on parle.

Ou plus simplement :

Le **qualificatif** est un mot qui indique comment sont les personnes, les animaux ou les choses.

Le qualificatif est variable.

Il dépend du nom.

Il varie en genre et en nombre.

Formation du féminin.

e marque du féminin.

L'écolier obéissant.

L'écolière obéissante.

Pour mettre un qualificatif au féminin, on ajoute un **e** au masculin.

Un garçon modeste.

Une fille modeste.

Un qualificatif terminé par **e** au masculin ne change pas au féminin.

EXERCICES : 1. Un écolier bavard, une.... Un récit intéressant, une.... Un clou pointu, une.... Un manteau gris, une.... Un vent glacial, une.... Un cachot obscur, une.... Un garçon poli, une.... Un soulier ferré, une.... Un bœuf brun, une....

2. Un ouvrier habile, une.... Un devoir facile, une.... Un ruisseau limpide, une.... Un loup féroce, une.... Un visage triste, une.... Un livre utile, une....

x-se Un jour pluvieux.

Une nuit pluvieuse.

EXERCICE : Un air soucieux, une mine.... Un garçon studieux, une.... Un roi orgueilleux, une.... L'orphelin malheureux, l'.... Un cheval fougueux, une....

Vieux fait.... Roux fait.... Doux fait.... Faux fait.... au féminin.

f-ve. Un chat vif.

Une chatte vive.

EXERCICE : Un garçon oisif, une.... Un jardinier actif, une.... Un départ tardif, une.... Un habit neuf, une.... Un garçonnet craintif, une.... Un cri plaintif, une....

er-ère. Un fardeau léger.

Une charge légère.

EXERCICE : Un animal carnassier, une.... Un chapitre entier, une.... Le coq fier, une.... Un peuple guerrier, une peuplade.... Un aliment grossier, une.... Un liquide amer, une....

eur-euse. Un loir dormeur.

Une marmotte dormeuse.

EXERCICE : Moqueur fait... ; menteur fait... flâneur fait... ; joueur fait... ; trompeur fait... ; tapageur fait....

EXERCICE : Cherchez le féminin des mots gentil, cruel, vermeil, mignon,

doucet, musicien, complet, gras, épais, meilleur, blanc, frais, mou, fou, sec, beau.

Trouvez le qualificatif qui convient :

1. **Les couleurs.** Le coquelicot est... (rouge). Le lis est... (blanc). Le bluet est... (bleu). La primevère est... (jaune). Le lilas est... (violet). Le gazon est... (vert). La cendre est... (grise). La houille est... (noire).

2. **Les formes.** La bille est... (ronde). L'œuf est... (ovale). Le crayon est... (cylindrique). L'aiguille est... (pointue). La brique est... (rectangulaire). Le sou est... (plat). Le dé à jouer est... (cubique). Le bec de l'aigle est... (recourbé). Le bec de la cigogne est... (long). Le bec du canard est... (plat).

3. **Bonnes qualités.** Je voudrais être... (matinal) comme le coq,... (laborieux) comme la fourmi,... (patient) comme le bœuf,... (gai) comme le pinson,... (docile) comme l'agneau,... (agile) comme l'écureuil,... (prévoyant) comme le chat.

4. **Mauvaises qualités.** Je ne voudrais pas être... (têtu) comme l'âne,... (poltron) comme le lièvre,... (stupide) comme l'oie,... (lent) comme la tortue,... (étourdi) comme le papillon,... (capricieux) comme la chèvre,... (orgueilleux) comme un paon,... (glouton) comme un ours.

5. **Le bon écolier** est... (attentif, docile, appliqué, obéissant, propre, actif, bon, studieux, poli, gai, véridique).

Mettez ce devoir au féminin.

6. **Le mauvais écolier** est... (sournois, bavard, dissipé, paresseux, malpropre, menteur, querelleur, négligent, étourdi, malhonnête).

Mettez ce devoir au féminin.

La charpente de notre maison.

a) On trouve dans le corps des os longs, des os courts et des os plats. L'ensemble de ces os forme le squelette. On divise le squelette en trois parties : la tête, le tronc et les membres. Le tronc comprend la colonne vertébrale ou épine dorsale, les côtes, le sternum et les os du bassin. La colonne vertébrale est une longue tige formée d'anneaux empilés les uns sur les autres. Elle s'appuie sur les os du bassin.

ELOCUTION : Que trouve-t-on dans le corps ? Que forme l'ensemble de ces os ? Comment divise-t-on le squelette ? Quels sont les os du tronc ? Qu'est-ce que la colonne vertébrale ? Sur quoi s'appuie-t-elle ?

b) La tête comprend le crâne et les os de la face. Le crâne forme la coupole de la maison. C'est une boîte osseuse qui renferme le cerveau et qui repose sur la colonne vertébrale. Les principaux os de la face sont la mâchoire supérieure qui est fixe et la mâchoire inférieure qui est mobile.

ELOCUTION : Quels sont les os de la tête ? Qu'est-ce que le crâne ? Que renferme-t-il ? Sur quoi repose-t-il ? Quels sont les principaux os de la face ?

c) Les bras sont les membres supérieurs et les jambes sont les membres inférieurs. Les os du bras sont l'humérus, le cubitus, le radius et les os de la main. L'humérus se rattache à l'épaule par l'omoplate et la clavicule. Les os de la jambe sont le fémur, le tibia, le péroné et les os du pied.

La rotule est le petit os rond du genou. Les os des membres inférieurs sont les piliers qui supportent tout l'édifice.

ELOCUTION : Quels sont les os des membres supérieurs ? A quoi se rattache l'humérus ? Quels sont les os de la jambe ? Qu'est-ce que la rotule ? Que sont les os des membres inférieurs ?

Les muscles.

Les muscles sont les chairs qui recouvrent les os. Ils ont une couleur rougeâtre qui provient du sang. Les muscles se rattachent aux os par les tendons, sortes de cordons d'un blanc nacré, très solides et résistants. Ce sont les muscles qui font mouvoir les os. On les appelle les organes du mouvement. C'est grâce aux muscles que je puis marcher, sauter, courir, m'asseoir, tourner la tête, porter la main à la bouche. La gymnastique rend les muscles plus gros, plus durs et plus forts.

Notre peau.

La peau forme l'enveloppe extérieure de notre corps. Elle recouvre les chairs. La peau est résistante, souple, élastique. Elle est couverte de poils, la plupart si fins qu'on les voit à peine. Elle est percée de milliers de trous, appelés pores, pour laisser passer l'air et la sueur.

Dans nos contrées, les hommes ont la peau blanche. En Afrique, on trouve des hommes dont la peau est noire : ce sont des nègres. Les Chinois et les Japonais, qui vivent en Asie, ont une peau jaunâtre.

La peau doit toujours être propre. Comme elle se recouvre facilement de crasse et de poussière, il faut se laver tous les jours à grande eau et prendre un bain chaud de temps en temps.

ELOCUTION : Que forme la peau ? Que recouvre-t-elle ? Quelles sont ses qualités ? De quoi est-elle couverte ? De quoi est-elle percée ? Tous les hommes ont-ils la peau blanche ? Quels sont les soins à donner à la peau ?

Les cheveux.

Mes cheveux sont bruns. Ceux de mon cousin Paul sont noirs. Je connais un petit garçon dont les cheveux sont roux. Ma sœur Madeleine a une belle chevelure blonde.

Avant de me rendre à l'école, je brosse soigneusement mes cheveux. Je les savonne et les lave une fois par semaine. A la maison, je reste toujours tête nue.

VOCABULAIRE : Cheveu, chevelure, chevelu (cuir chevelu) ; — cheveu blond, châtain, noir, roux, gris, blanc ; — cheveux bouclés, frisés, crépus, longs, courts, ras, raides, fins, soyeux, luisants, ternes.

A. REGAMEY.

DICTÉE

Une attaque.

Depuis quelques jours nous nous attendions à une grande attaque. Tous les jours, les caissons faisaient la navette entre les canons et le centre de ravitaillement. Un matin, nous fûmes réveillés par des bruits épouvantables, quelque chose de monstrueux, d'inouï, des tremblements de terre qui ne cessaient pas. Tous les canons tiraient en même temps, et cela sans interruption durant toute la matinée. Les vitres tremblèrent tant qu'elles se brisèrent. Les flammes qui jaillissaient des canons, les craquements des obus qui partaient, les déchirements de l'air, formaient quelque chose de monstrueux, de terrible, de superbe. Les canons se soulevaient à chaque coup, une flamme en sortait, un

coup sourd et l'obus partait avec un sifflement prolongé, un déchirement de l'air, accompagné d'un ébranlement de sol. Et de tous les canons à la fois partaient d'autres obus, et les coups succédaient aux coups sans interruption. Sur les routes, les bêtes affolées se sauvaient de tous côtés en un galop effréné. Le soir, quand nous apprîmes que la position était reprise, ce fut une joie indescriptible. Les soldats étaient fiers de leurs succès et nous étions transportés d'enthousiasme.

Communiqué par A. DUMUID.

ELÉMENTS DE COMPTABILITÉ

Achat et vente.

Le marchand vend, le client achète. Le client commande la marchandise. Le marchand la pèse ou la mesure, l'emballe, puis, la livre.

L'opération est faite au comptant ou *à crédit* (à terme). Au comptant, le prix de la marchandise est versé au vendeur; à crédit, le vendeur inscrit dans un agenda, dans un cahier ou un registre appelé *brouillard* ou *main-courante* le détail exact et complet de la vente.

Le marchand ou son commis serre la monnaie (pièces d'or, d'argent, de nickel ou de cuivre, billets de banque), dans un tiroir de caisse, dans une caisse enregistreuse, ou un coffre-fort. Souvent le vendeur remet au client des tickets ou bons d'escompte, qui permettent à l'acheteur de bénéficier d'une *ristourne*.

Payement.

Le payement est le fait d'acquitter, au moyen d'espèces, de billets de banque, une note, une facture, une dette quelconque. Le débiteur paie, le créancier encaisse. Les deux termes payement et encaissement se rapportent au même fait. Si la quittance est donnée sur la note ou la facture, elle doit porter la date et la signature de la personne qui encaisse : celle-ci peut agir et signer par procuration. Si la quittance est libellée à part, elle porte le nom de reçu. Le reçu mentionne la date, le nom de qui celui opère le payement, la somme en toutes lettres, la raison du payement et la signature. On utilise des quittances à souche : le volant forme le reçu, la souche ou talon, la justification de la somme encaissée.

Exemple de reçu :

Lausanne, le 12 juin 1916.

B. P. F. 62,50.

Reçu de M. Paul Duval la somme de soixante-deux francs 50/100, prix de location du pré des Dailles pour l'année courante.

Louis Dumont, propriétaire.

Payements par la poste.

On peut faire des paiements par l'intermédiaire des Postes suisses, en utilisant les *mandats postaux* et opérer des encaissements, en employant les *recouvrements postaux*.

Il existe trois sortes de mandats : le mandat pour service interne, le mandat international et le mandat télégraphique. Les formulaires de mandats sont divisés en trois parties : une *quittance* laissée à l'expéditeur, un *coupon* remis au destinataire en même temps que la somme inscrite, un *mandat* quittancé, conservé par la poste. Le mandat interne est blanc ; la valeur y est inscrite en chiffres. Le

mandat international est couleur paille ; la valeur doit y être inscrite en toutes lettres et en monnaie du pays de destination : la quantité de monnaie étrangère comparée à la monnaie suisse est donnée par le bureau postal. Pour le mandat télégraphique, l'expéditeur doit payer la taxe du télégramme en plus de la taxe ordinaire du mandat.

On opère des recouvrements en utilisant une enveloppe rose délivrée par un bureau de poste. Le créancier glisse dans cette enveloppe une note ou facture acquittée, qui est remise au destinataire contre paiement ; l'enveloppe reste en main du facteur. Si le recouvrement est opéré, la poste en fait tenir le montant à l'expéditeur par le moyen d'un mandat de couleur brune.

Chèques et virements postaux.

Les postes suisses facilitent encore les affaires par la création récente (1^{er} janvier 1906) d'un service *de chèques et virements postaux* pour l'encaissement, le paiement et le transfert de sommes d'argent.

Toute personne, moyennant un dépôt de garantie fixé à 100 fr., peut demander l'ouverture d'un compte de chèques et virements postaux. Ce compte rend de grands services aux négociants, aux administrations publiques, aux journaux, qui peuvent recevoir et payer des sommes d'argent (service des chèques) et, sans déplacement d'espèces, transférer, par le moyen de deux écritures, une valeur de leur compte au compte d'un autre titulaire de compte de chèque (service des virements). Chaque compte porte, en chiffre romain, le numéro de l'arrondissement postal et, en chiffres arabes, un numéro d'ordre. L'administration postale envoie, à intervalles réguliers, l'état de son compte au titulaire. Cette institution rendra d'autant plus de services que le nombre des titulaires sera plus grand.

Le public utilise surtout les *bulletins de versement en compte de chèque*, de couleur verte, divisé comme le mandat, en trois parties ayant la même destination. Le *coupon cédule*, avec place au verso pour des communications, au lieu d'être au milieu, comme dans les mandats, est à droite.

Payements par traites, chèques, billets de change.

On opère aussi des payements à terme au moyen de lettres de change ou traites, des billets de change, et des payements au comptant au moyen de chèques. Les traites sont surtout employées dans le commerce, les billets de change en banque, les chèques par des particuliers qui ont des valeurs déposées dans une banque.

Ces différents papiers de valeur s'appellent des effets de commerce. Ils sont régis par le Code fédéral des obligations (C. O.). Leur emploi évite le transport et le maniement d'espèces, parce que les effets de commerce sont donnés et reçus à l'égal de valeurs. L'effet que je reçois diminue la dette de qui me l'a remis ; celui que je fournis diminue ma dette auprès de la personne à qui je l'envoie.

Lettre de change ou traite.

La traite est très généralement créée par le vendeur d'une marchandise ; elle représente la valeur de cette marchandise. En langage commercial, le créateur de la traite en est *le tireur* ; la traite est *signée* par le tireur. Le tireur désigne par son nom et domicile le *tiré*, c'est-à-dire celui qui, à une date d'échéance

fixée devra payer la traite. Le tiré est généralement aussi l'acheteur de la marchandise. Le tireur désigne encore quelqu'un à qui la traite doit être payée. Ce personnage, qui peut être une banque, un créancier du tireur ou le tireur lui-même, est le *bénéficiaire* de la traite.

Dès que la traite est tirée, le tireur l'envoie au bénéficiaire, qui la considère comme un versement reçu. Le bénéficiaire peut, à son tour, la remettre en paiement. On dit que la traite circule. Elle ne peut pas toutefois circuler de la main à la main, à la façon d'un billet de banque. Il faut y écrire au dos les mots « Payez à l'ordre de M. X.... », dater et signer. Cette formalité s'appelle *endossement*. Le tireur qui s'est désigné comme bénéficiaire peut naturellement utiliser sa propre traite par endossement.

Les banques achètent et vendent des traites. Elles les achètent en les payant à leur valeur diminuée d'un escompte calculé du jour où la traite leur est offerte à la date d'échéance. Elles comptent fréquemment en plus de l'escompte des frais, ou une commission, qui est la rémunération d'un service rendu.

Le bénéficiaire d'une traite a plusieurs moyens de l'utiliser :

1° Endosser la traite à un nouveau porteur, c'est se servir de la traite comme moyen de paiement.

2° Vendre la traite à un banquier contre sa valeur escomptée ou la remettre à une banque dans laquelle on a un compte pour augmenter la valeur de ce compte, c'est se servir de la traite comme moyen de crédit.

3° Attendre l'échéance et présenter la traite au tiré qui la paie contre quittance inscrite au dos de l'effet.

Quel que soit d'ailleurs le porteur de la traite, particulier ou banquier, celle-ci est présentée au tiré à l'échéance. Dans le cas où le tiré ne paie pas à l'échéance, ce défaut de paiement est constaté par une pièce officielle qui s'appelle *protêt*, dressé par un notaire ou un préposé aux poursuites. La traite protestée et la liste des frais sont renvoyées au précédent porteur et finalement au tireur lui-même. Mais le tiré s'expose à des poursuites et à la faillite. Les traites d'une valeur minime portent quelquefois la mention *sans frais*, qui dispense de lever le protêt.

La traite s'appelle aussi *lettre de change*.

Modèle de lettre de change.

Aubonne, le 6 octobre 1916.

B. P. F. 275,50.

Au quinze décembre prochain, veuillez payer contre cette lettre de change, à l'ordre de Monsieur Paul Lenoir, la somme de DEUX CENT SEPTANTE-CINQ FRANCS 50/100.

Valeur en compte que passerez selon avis de

(signé) Chs. DUVAL.

A Monsieur Jean Séchaud,
négociant.

MORGES.

Endossement.

Payez à l'ordre de Monsieur Normand, valeur reçue en marchandises.

Lausanne, le 10 octobre 1916.

(signé) P. LENOIR.

Chèque.

La lettre de change constitue un paiement à terme; le chèque, un paiement au comptant. Il est détaché d'un carnet à souche remis par une banque à une personne qui a déposé des valeurs chez elle. La souche ou talon conserve les indications essentielles du chèque; le volant constitue le chèque lui-même. Le chèque porte en grosses lettres imprimées le nom de la banque, qui est le tiré; une seule date, écrite en toutes lettres; le nom du bénéficiaire, qui peut d'ailleurs être désigné par l'expression « au porteur », et la signature du tireur. Le bénéficiaire ou porteur du chèque peut le présenter à la banque désignée comme tiré et en encaisser le montant, ou l'endosser. Le chèque doit être encaissé, au plus tard dans les huit jours; il peut être *barré* par deux traits obliques transversaux, son porteur doit alors le faire encaisser par l'intermédiaire d'une banque.

Exemple de chèque.

TALON
Chèque N° 24
délivré à M. DUTOIT,
le 9 octobre 1916,
pour Fr. 1200.—
valeur pour solde.

VOLANT
BANQUE CHAPUIS et Cie, LAUSANNE.
Lausanne, le neuf octobre 1916. B. P. F. 1200.—
Payez contre ce chèque, à l'ordre de
Monsieur Philippe DUTOIT, la somme de
MILLE DEUX CENTS francs.
(Signé) E. FORESTIER.

Billet de change.

Le billet de change est surtout utilisé par les banques; il est créé à l'occasion d'un prêt fait par elles et garanti par le dépôt de valeurs (nantissement) ou la signature de deux personnes solvables (cautions). L'emprunteur l'acquitte à l'échéance ou verse un acompte. Dans ce cas, la banque annule l'ancien billet et en fait un nouveau: c'est ce qu'on appelle *renouveler un billet*.

L'intérêt est retenu par la banque; il est donc payé d'avance et la banque se fait encore payer des frais et souvent une commission. L'emprunt par billet de change est onéreux pour l'emprunteur; le cautionnement est chose fâcheuse.

Le billet de change a la même forme que la traite; mais l'expression « Veuillez payer » y est remplacée par l'engagement « Je paierai ». L'emprunteur, qui signe cet engagement, est le *souscripteur* du billet.

Exemple de billet de change.

Vevey, le 12 octobre 1916. B. P. F. 450.—
Au dix janvier prochain, je paierai contre ce billet de change, à l'ordre de
LA BANQUE VEVEYSANNE, la somme de QUATRE CENT CINQUANTE
francs.

Valeur reçue en espèces.

(Signé) JULES MARTIN.

Les cautions signent au dos du billet.

(A suivre.)

A. GRANDCHAMP.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

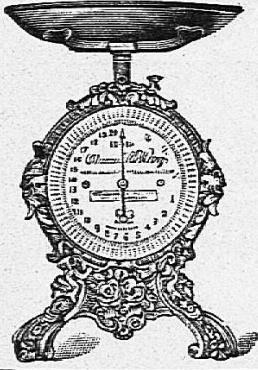
MAX SCHMIDT & C^{ie}

25, place St-Laurent — LAUSANNE

ARTICLES DE MÉNAGE

Nattes, Brosserie. Coutellerie

QUINCAILLERIE • OUTILS

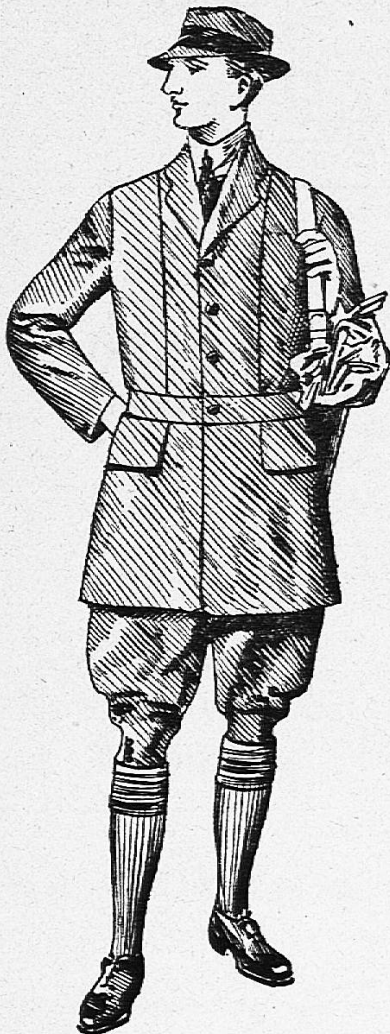


Escompte 5 % aux membres de la S. P. R

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE



10 ⁰/₀ au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FŒTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LII^{me} ANNÉE. — N° 45

LAUSANNE — 11 novembre 1916.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR · ET · ECOLE · REQUIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 6 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



EDITION „ATAR” GENEVE

Manuels pour l'enseignement

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbaz</i> .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.80
» livre du maître	1.40
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.40
» livre du maître	2.20
Calcul mental	2.20
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.70
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache , par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache , par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof. 3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> . 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Manuel du petit solfégien , par <i>J.-A. Clift</i>	0.95
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Pourquoi pas ? essayons , par <i>F. Guillermet</i> . Manuel antialcoolique.	
Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> . Relié	2.75
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> . Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof. 2 ^{me} partie, Autorités fédérales	2. —

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Dans sa séance du 31 octobre 1916, le Conseil d'Etat a nommé à titre provisoire et pour une année : M. Louis Lavanchy, licencié ès lettres classiques de l'Université de Lausanne, maître au collège d'Aigle, en qualité de maître de français dans les classes supérieures du collège de Vevey; M. Julien Magnin, instituteur, en qualité de maître de calligraphie à l'école supérieure des jeunes filles de Lausanne.

Commission interecclésiastique romande de chant religieux

Vient de paraître pour Noël 1916

Un fascicule de 4 chœurs mixtes : Prix, 10 centimes.

Un fascicule de 4 chœurs de dames ou enfants : Prix, 5 cent. Choix de chœurs de fête envoyés sur demande. S'adresser à **M. L. Barblan**, pasteur à **Pampligny s/Morges**.



Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schaehtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.



PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand

ASCENSEUR **CH** LES **MESSAZ** TÉLÉPHONE
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT, & Cie Lausanne.

Trois catalogues gratis et franco:

I. Catalogue général des
**OUVRAGES ET DU MATÉRIEL
SCOLAIRES**

Enseignement primaire et secondaire.

Ce nouveau catalogue comprend les divisions suivantes :

Langue française, langue allemande, langue anglaise, langue espagnole, langue italienne, langues vivantes diverses, langue latine, langue grecque, histoire, géographie, sciences naturelles, mathématiques, comptabilité, chant et musique, dessin et écriture, matériel et papeterie.

Il donne pour chacune d'elle la liste des manuels les plus connus, les plus usités dans l'enseignement. C'est un véritable instrument documentaire, une source précieuse à consulter, qui résume clairement et suffisamment le mouvement de la littérature scolaire moderne.

II. Catalogue général des
EDITIONS de la Librairie PAYOT & Cie, 1916

Ce nouveau catalogue se présente sous la forme d'une élégante brochure d'environ 100 pages. La matière est divisée en deux parties principales :

I. LITTÉRATURE GÉNÉRALE. — II. ENSEIGNEMENT

Elles comprennent chacune de nombreuses subdivisions. Une table alphabétique des auteurs facilite les recherches. Les ouvrages ne sont pas simplement présentés en une sèche énumération, mais, pour les plus importants du moins, le catalogue donne soit la table des matières, soit une notice analytique, soit des extraits caractéristiques des jugements de la presse.

III. Catalogue général des
ouvrages en magasin

Ce catalogue le plus complet qui ait paru en Suisse romande, comprend plus de 10.000 volumes appartenant à tous les domaines de la production littéraire et scientifique en langue française.